

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**  
**DU 31 MARS 2016**

**Présents** : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGé, Jean-Pierre BOUDES, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Sébastien LAINé, Baptiste LALFERT, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET

**Excusé** : Régis LOUBET (pouvoir à M. PERRET)

**Absents** : Sabine CHAUSSAT, Julie LABRY, Daniel PRUNIER, Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, approbation du dossier de consultation des entreprises pour le renouvellement du contrat de fourniture de repas au restaurant scolaire.

2. A l'unanimité, approbation du projet de convention à intervenir avec le PLIE Cœur d'Hérault afin de favoriser, dans le cadre des marchés publics, l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

3. A l'unanimité, décision de renouveler la convention d'occupation précaire de la cave à bois du mas Amadou par le syndicat des propriétaires et chasseurs de La Boissière.

4. A l'unanimité, décision de retenir l'offre de BeMEA pour un montant de 7 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de la route de Montarnaud.

5. A l'unanimité, le compte administratif communal 2015 est approuvé et les comptes sont arrêtés.

6. A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion communal 2015 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

7. A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal 2015 comme suit :

Affectation	434 364.11 €
Affectation en réserves	111 677.00 €
Affectation à l'excédent reporté	322 687.11 €

8. A l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2016, ceux-ci sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	13.06 %
Foncier bâti :	20.62 %
Foncier non bâti :	77.25 %

9. Discussion et vote du budget communal 2016, à l'unanimité, fixation des dépenses et des recettes de fonctionnement à 1 067 700 € et d'investissement à 341 660 €.

10. A l'unanimité, le compte administratif 2015 du centre communal d'action sociale dissous est approuvé et les comptes sont arrêtés.

11. A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2015 du centre communal d'action sociale dissous dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

12. A l'unanimité, décision de donner un avis favorable aux statuts de la communauté de communes Vallée de l'Hérault réagencés.

13. Questions diverses

Vu pour être affiché le 2 avril 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 2 avril 2016,

LE MAIRE,  
Jean-Claude CROS

